

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2017 à 19 HEURES**

L'an deux mil dix-sept et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Bernard GUIMBERT, Chantal GUIDEZ, Michèle SELLIER, Manuela GONCALVES, Martine MICHEL, Christine BENARD, Christine FOURIER, Jean-Claude MARTIN, Sylvia TISON, Jean-Claude GRISI, Sabrina CHAUVET, Florence HAULTCOEUR, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Jérôme BROCHARD, Daniel HENRY

Absent excusé : Marc SEGRETIN donne procuration à Bernard GUIMBERT
Emmanuelle LECOMTE donne procuration à Céline CHANCY

Secrétaire de séance : Martine MICHEL

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation :
Monsieur le maire propose au conseil municipal le retrait de d'un point à l'ordre du jour :

- Tarif photocopies MSAP

Et le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- RIFSEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

Rapport de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le maire présente une synthèse au Conseil Municipal du Rapport annuel 2016 établi par notre prestataire « SAUR » relatif à l'eau et l'assainissement.

EAU POTABLE :

La longueur totale de réseau est de 19 503 ml.

En 2015 on comptait 775 branchements, 778 pour 2016 dont 95 en plomb. Ils sont systématiquement remplacés à chaque intervention sur les existants.

La consommation annuelle de l'eau potable en 2015 était de 65 315 m³ et est passée pour 2016 à 67 231 m³.

Le volume exporté en 2015 était de 19 727 m³ et en 2016 il est de 19 187 m³

La « SAUR » continue de rechercher activement les fuites afin d'améliorer encore le rendement du réseau.

Fait marquant à signaler :

- Il y a eu des casses sur 3 conduites et 6 réparations sur 6 branchements.

Qualité de l'eau : Une surveillance sur le prélèvement et sur l'eau distribuée est effectuée par le prestataire « SAUR » et l'ARS.

Sur le plan bactériologique et physico-chimique, la conformité de l'eau des 13 échantillons prélevés était à 100 % par rapport aux limites de qualité du Code de la Santé Publique.

ASSAINISSEMENT :

Composé d'une station d'épuration et de deux postes de relèvement (Rte d'HERY et rue de la Bergerie).

En 2015 on comptait 757 branchements et 757 en 2016.

Les volumes d'eau assujettis à l'assainissement étaient de 62 843 m3 en 2015 et 65 915 m3 en 2016. Le réseau des canalisations représente 1334 ml en unitaire et 8920 ml en séparatif ainsi que 10170 ml de réseau d'eau pluviale.

La station d'épuration a produit 15 T de matière sèche de boues.

L'évaluation de la conformité réalisée par la SAUR est conforme.

L'exploitation de cette station reste difficile et augmente sensiblement le nombre d'intervention des agents de la station. N'étant pas télé-surveillée il est impossible de visualiser à distance la panne de la turbine Seul le passage sur site permet de voir les incidents.

La filière boue constituée de lits de séchage et d'une aire non stabilisée est obsolète et non-conforme à la législation en vigueur. Un projet de nouvelle station est en cours entre les communes d'HERY, SEIGNELAY et HAUTERIVE.

Démarrage des travaux par l'entreprise SOGEA le 28 septembre 2017 (passage canalisation eaux usées, refoulement et gravitaire).

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Vacation pompiers :

Pour rappel

-	- depuis le 1 ^{er} janvier 2014 :	
-	* Officiers	11,43 €
-	* Sous-Officiers	9,21 €
-	* Caporaux	8,16 €
-	* Sapeurs	7,60 €

Arrêté ministériel du 06 avril 2017.

Le Maire propose au Conseil l'application des nouveaux taux horaires suivants pour le paiement des indemnités aux sapeurs-pompiers volontaires

	- à compter du 1 ^{er} mars 2017 :	
* Officiers	11,52 €	
* Sous-Officiers	9,29 €	
* Caporaux	8,22 €	
* Sapeurs	7,66 €	

Les taux énumérés ci-dessus peuvent être majorés ou minorés en application de la circulaire d'application du décret n° 96-1004 du 22/11/1996.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Décision modificative (avance forfaitaire) :

L'adjointe aux finances informe le conseil municipal que l'avance forfaitaire pour les travaux de réhabilitation des réseaux (rue des Chapelains...), n'avait pas été prévue au budget primitif de l'eau et de l'assainissement. Il convient donc de transférer 32 200.00 € du compte 2158 au profit du compte 238.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Remboursement de prêt :

Suite au remboursement du prêt de 2012 de 220 000 € (pvr rue des Ouches), il convient de prévoir des crédits supplémentaires :

Dépense d'investissement au compte 166 : + 220 000 €

Recette d'investissement au compte 166 : + 220 000 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Emprunt commune/eau et assainissement :

Après études des différentes propositions, Monsieur le maire propose de retenir :

Emprunt de la commune : 200 000€ à la caisse d'épargne sur 30 ans taux 2.06% - Échéance trimestrielle

Emprunt pour l'Eau et Assainissement : 150 000€ au crédit mutuel sur 30 ans - taux 2.15% - Échéance trimestrielle

Le conseil délibère et vote. Il approuve 16 voix « pour » et 3 « abstention ».

Convention SDEY :

Monsieur le maire informe le conseil que le changement des candélabres rue du vivier, rue et impasse du champ d'arcy et rue des chapelains doit se faire lors des travaux de réhabilitation des réseaux afin de ne pas ré intervenir sur ces voies.

Le SDEY nous aide financièrement à hauteur de 50 % :

Part SDEY : 41 467.32 €

Part communale : 41 467.32 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer la convention s'y afférente et tous documents relatifs à ce dossier.

Modification des statuts de la communauté de communes Serien et Armance :

Les statuts n'ont pas été validés par le service du contrôle de légalité en Préfecture. Nous ne pouvons donc pas statuer à ce jour.

Coordonnateur recensement :

Tous les cinq ans, il y a le recensement de la commune à effectuer. Le dernier recensement de notre commune date de 2013. Il aura lieu dès janvier 2018. En conséquence, il y a lieu de nommer un (e) coordonnateur (trice) de recensement. Monsieur le maire propose Julie CHANCY. Cet agent ayant déjà l'expérience du recensement précédent.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

RIFSEP :

La délibération prise lors du dernier conseil municipal vient être approuvée par le centre de gestion. Nous devons donc à notre tour approuver définitivement le RIFSEP.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Informations diverses :

- MSAP : monsieur le maire informe le conseil que la MSAP est ouverte depuis le 19 septembre et l'agence postale sera en place à compter du 04 octobre. Une réunion avec les partenaires a eu lieu afin de déterminer les dernières modalités.
- Travaux de réhabilitation des réseaux : les travaux avancent bien. Ils sont conformes au planning.
- Future station d'épuration : les travaux ont débuté lundi 18 septembre 2017. La mise en route de la station d'épuration est prévue pour le 1^{er} trimestre 2019.
- Communauté de communes Serein et Armance : lors du dernier conseil communautaire, il a été voté la suppression de la redevance incitative. Nous revenons à une taxe. Cette taxe sera instaurée avec la taxe foncière sur la base de la surface habitable et non plus sur la production réelle des déchets.
- Monsieur Daniel HENRY demande s'il est possible de visiter la nouvelle centrale hydroélectrique installée au barrage. Monsieur le maire l'informe qu'il va en faire la demande.
- Club ado : une rencontre a eu lieu concernant les locaux alloués au club ado. En effet, il s'avère que les locaux nous appartiennent mais que l'association paroissiale en a la jouissance.
- Le marché de Noël aura lieu le 09 décembre.
- Le 07 octobre une exposition sur la tyrosemiophile (collection d'étiquettes de fromage) aura lieu sous les halles.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20h15

La Secrétaire,

Le maire,
Thierry CORNIOT

Les membres,